



## Déclaration d'accessibilité

VOXALY s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2021-2023 ainsi que le Plan d'actions 2021-2022 sont en cours de rédaction et seront publiés prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité a été établie le 4 septembre 2021 et s'applique à <https://onpae.vote.voxaly.com>

## État de conformité

Le site <https://onpae.vote.voxaly.com> est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

## Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Urbilog révèle que 84% des critères du RGAA version 4.1 sont respectés. Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 89%.

Vous pouvez [consulter le rapport d'audit détaillé au format PDF](#).

On compte 56 critères applicables sur 106 parmi lesquels :

- 47 critères conformes
- 9 critères non conformes

## Contenus non accessibles

### Non-conformité

- I. Les scripts :
  - Certains éléments ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance

2. Les éléments obligatoires :
  - Certaines erreurs ayant un impact sur l'accessibilité sont relevées au validateur W3C
3. La présentation de l'information :
  - L'information est donnée uniquement par la forme ou la taille ou la position
  - Certains éléments ne sont pas compréhensibles lorsque le CSS est désactivé
4. Les formulaires :
  - Certains champs n'ont pas d'étiquette
  - Le contrôle de saisie n'est pas utilisé de manière pertinente
5. La navigation :
  - Un seul système de navigation est présent sur le site
6. La consultation :
  - L'utilisateur n'a pas le contrôle de la limite du temps de connexion
  - Les documents offerts au téléchargement ne sont pas accessibles et n'ont pas d'alternative

## Dérogation pour charge disproportionnée

- RAS

## Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Pour des raisons de sécurité, certains titres de page ne sont pas pertinents pour l'utilisateur mais l'étapier présent lui permet la réassurance.

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

### Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

### Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.1, avec les versions suivantes :

- NVDA 2019.2.1 et Firefox
- JAWS 2018 et Internet Explorer 11
- VoiceOver Mac OS 10.14 et Safari : 13.0.3

### Outils pour évaluer l'accessibilité

- Contrast Color Analyser
- Assistant RGAA V4.1
- Web Developer toolbar
- Inspecteur du navigateur

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page "Avant-vote"
2. Page "Vote clos"
3. Page "Contact"
4. Page "Mentions légales"
5. Page "Aide"
6. Pages du parcours de renvoi des codes
7. Page "Transparence de l'urne"
8. Page "Vérification de la preuve de dépôt du bulletin de vote dans l'urne"
9. Page "Contrôle des cachets électroniques"
10. Page "Identification"
11. Page "Mot de passe"
12. Page "Choix de l'élection"
13. Page "Choix des listes"
14. Page "Choix des candidats"
15. Page "Récapitulatif du vote"
16. Page "Accusé de réception"

## Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le Conseil National de l'Ordre national des pharmaciens à l'adresse suivante :

### Conseil National de l'Ordre national des pharmaciens

4 avenue Ruysdaël  
75379 PARIS CEDEX 08

## Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponses satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits : <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région : <https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>
- Envoyer un courrier par La Poste (gratuit - ne pas mettre de timbre) à l'adresse suivante :  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07